

RASSEMBLEMENT USCF ÉCHECS 2026

RÈGLEMENT DU TOURNOI

Dans le présent règlement, les noms, pronoms, adjectifs, substantifs et participes concernant les personnes, accordés selon les règles de la grammaire, doivent s'entendre concernant tous les genres. En particulier, le terme « joueurs » désigne également les joueuses, etc.

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

L'Union Sportive des Cheminots de France organise le

RASSEMBLEMENT USCF ÉCHECS 2026

Du mardi 13 au vendredi 16 octobre 2026

Au Centre CCGPF Les 3 Dom

Che des Catiches
80500 Montdidier

Inscription uniquement sur le site USCF <https://www.uscf-sport-cheminot.fr/challenges/01KW940VMVKNKZ6WATKAF9HSEVM/>

Avant le 13/09/2026

ARTICLE 2 RÉGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, en vigueur le jour du tournoi. Le délai de forfait est de 30 minutes.
- Le tournoi est réservé aux agents SNCF et leurs ayants-droits majeurs, retraités, personnel CASI et CCGPF, licenciés dans les fédérations agréées par l'USCF.
- Les appariements sont réalisés selon un système suisse décrit à l'article 5
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leurs documents d'inscription : Pass, FC, licence éventuelle, certificat médical (sauf licenciés FFE) et réglé leur participation.
- Le classement utilisé pour les appariements sera, par ordre de priorité pour chaque joueur, tel qu'affiché sur le site de la FFE à la date du tournoi :
 - 1/ Le classement Elo FIDE,
 - 2/ Le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE
 - 3/ Les joueurs d'autres fédérations seront appariés avec un classement de 1499.

Les parties entre joueurs licenciés FFE seront transmises pour le calcul du classement ELO FIDE.

Dans ce qui suit les Comités sont désignés par ATL pour Atlantique, SEM pour Sud-Est Méditerranée, NE pour Nord-Est.

ARTICLE 3 HORAIRES

- Accueil : Mardi 13 octobre 2026
- Réunion CT USCF : Mardi 13 octobre à 18h00
 - o Ronde 1 : Mercredi 14 octobre 09h00 10h30 *
 - o Ronde 2 : Mercredi 14 octobre 10h30 12h00 *
 - o Ronde 3 : Mercredi 14 octobre 14h00 15h30 *
 - o Ronde 4 : Mercredi 14 octobre 15h30 17h00 *
 - o Ronde 5 : Mercredi 14 octobre 17h00 18h30 *
 - o Ronde 6 : Jeudi 15 octobre 9h00 10h30 *
 - o Ronde 7 : Jeudi 15 octobre 10h30 12h00 *
- Remise des prix le jeudi 15 octobre à 19h30

** Heure de fin approximative*

ARTICLE 4 CADENCE

Il sera appliqué l'annexe B des règles du jeu, s'agissant d'une cadence rapide :
0h30mn + 10sec/cp.

ARTICLE 5 APPARIEMENTS

Lors de la réunion USCF d'avant tournoi, chaque Comité remet à la direction du tournoi une liste valable pour tout le tournoi

Le tournoi est organisé sous forme d'un tournoi suisse avec blocage Comité, pour empêcher que les joueurs d'un même comité ne se rencontrent.

ARTICLE 6 CLASSEMENT

Une partie gagnée rapporte	1 point
Une partie nulle rapporte	0,5 point
Une partie perdue rapporte	0 point

Un classement individuel est effectué en totalisant les points de partie comme ci-dessus.

Départages :

- 1 – confrontation directe
- 2 – Buchholtz tronqué 1
- 3 - Cumulatif

Si N est le nombre de joueurs présentés par le comité ayant le plus petit nombre de représentants :

- Le classement des comités est effectué en totalisant les points de parties des N meilleurs joueurs classés, comprenant au moins une féminine et au moins un joueur masculin, tous deux ayant effectué au moins 4 parties.
Un Comité ayant présenté une équipe incomplète ne pourra être classé qu'après les équipes complètes.

- En cas d'égalité entre 2 comités, il sera tenu compte, dans l'ordre :
 - Du résultat cumulé du meilleur joueur et de la meilleure joueuse des comités à départager
 - Du résultat de la joueuse ou du joueur la ou le mieux classé dans le tournoi.

ARTICLE 7 ARBITRAGE

Arbitre principal : Alain Sallette

Arbitre Fédéral Élite 1

ARTICLE 8 COMMISSION D'APPEL

La Commission Technique de l'USCF fera office de Commission d'Appel

ARTICLE 9 DIVERS

- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte lors des rondes.
- Les téléphones sont interdits lors des rondes, ainsi que tout objet connecté (montres etc.)
- Tout forfait doit être justifié, en précisant la raison à l'arbitre avant l'appariement de la ronde suivante.
 - Toute infraction aux règles pourra faire l'objet d'un avertissement, deux avertissements entraînent l'exclusion du tournoi et le dépôt d'une plainte à la Commission de Discipline de la Fédération du joueur concerné.

- **Remarque générale :**

Nous demandons aux joueurs d'adopter un comportement de discrétion et de courtoisie tant à l'égard des joueurs que du personnel du CCGPF ou toute autre personne au Centre comme en dehors. Et ceci depuis votre point d'acheminement jusqu'au retour dans vos foyers, ceci par respect pour l'image de l'USCF et de notre discipline.

ARTICLE 11 DROIT à L'IMAGE

En inscrivant, les joueurs et joueuses autorisent l'Union Sportive des Cheminots de France à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.

ARTICLE 12 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la charte du joueur d'Échecs.

L'organisateur,,

L' arbitre

Alain SALLETTE

Directeur Technique National

Échecs USCF

